

# Extension des consignes de tri...



# ... un vrai succès !

**Un constat :** en 2015, sur 5 millions de tonnes d'emballages produits par an en France, 1 million de tonnes sont des emballages plastiques dont seuls 24 % sont recyclés

**Un objectif national :** un taux de recyclage annuel de 75 % des emballages fixé par la Loi de Transition énergétique à l'horizon 2022

**Une expérimentation :** dès octobre 2016, Grand Paris Sud Est Avenir, **précurseur** en matière de gestion durable des déchets, instaure, en partenariat avec CITEO, **l'élargissement des consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers** sur les communes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes, anticipant ainsi l'obligation d'extension sur le territoire national d'ici 2022. L'objectif affiché : 350 tonnes d'emballages en plastique supplémentaires triés par an.



## Les résultats après deux ans

**Bravo aux habitants d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes qui trient plus et mieux !**

Objectif fixé en 2016 par le contrat :

**+ 350 tonnes  
d'emballages plastiques  
triés**



Résultats obtenus en 2017 :

**+ 737 tonnes**  
★★★★★

## Les effets induits :

- ▶ **Effet d'entraînement constaté sur le verre : + 8,5%**
- ▶ **Baisse significative des refus de tri\* : - 12%**

\* Il s'agit des déchets mis par erreur avec les emballages triés et les papiers dans le bac jaune

## ● L'extension des consignes de tri, une incitation à l'action éco-citoyenne

Depuis la mise en place par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) de l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages et tous les papiers sur les communes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes, les gestes de tri se sont considérablement simplifiés. Grâce à ces nouvelles consignes, les bacs jaunes accueillent désormais tous les emballages, offrant aux particuliers un système de collecte innovant et incitatif qui encourage l'action des habitants en faveur de l'environnement.

Les emballages ménagers deviennent ainsi de nouvelles ressources pour la fabrication de nouveaux produits, tout en générant un environnement économique plus vertueux, et s'inscrivent dans une dynamique locale, solidaire et créative, avec la création de cinquante emplois en parcours d'insertion sur le centre de tri.

## ● Des résultats à la hauteur des attentes

À l'issue de la première année d'opération complète de l'ECT sur le site de Limeil-Brévannes, les résultats pour l'année 2017 ont montré une franche réussite comparativement au reste de l'Île-de-France, et supérieurs aux objectifs fixés avec SUEZ. Un an seulement après l'instauration des extensions de consignes de tri, nous notons une augmentation de **21% de matière valorisée, et notamment +62.27% sur les emballages plastiques**. De son côté, la collecte des déchets triés en porte à porte ou dans des bornes d'apport volontaire a augmenté de **12% sur l'année**. L'évolution des habitudes de tri des ménages et la modernisation du traitement et de la valorisation des déchets sont désormais perçus comme inéluctables.

## Un besoin pour les collectivités

Les résultats encourageants obtenus depuis la mise en place et le passage aux ECT ont confirmé un réel besoin de solutions innovantes par les collectivités. En réduisant le volume des ordures ménagères, qui permet d'ouvrir la voie à une plus grande rationalisation des collectes, les ECT offrent l'opportunité d'optimiser la collecte des emballages.

Avec la modernisation du centre de tri de Limeil-Brévannes, soutenu par notre partenaire CITEO, GPSEA et SUEZ accompagnent et incitent les habitants du Territoire à adopter de nouvelles pratiques pour plus de recyclage des déchets. Ils se positionnent également en tant que véritables acteurs du changement, en anticipant la généralisation de la mesure à l'ensemble de l'Île-de-France tout en contribuant à l'évolution de la carte des centres de tri.

**Le geste de tri est simplifié, plus de question à se poser, tous les emballages et tous les papiers sont à mettre dans le bac jaune ! En plus, cette simplification du geste de tri incite les habitants à trier davantage, tout le monde est gagnant !**



► Les pots, bocaux et bouteilles en verres sont à trier dans le bac vert.

► Les autres déchets sont à jeter dans le bac grenat.

Pour plus de renseignements sur les résultats :

Kahina IKENI [kikeni@gpsea.fr](mailto:kikeni@gpsea.fr)